



Médiévales

Langues, Textes, Histoire

62 | printemps 2012

Hagiographie et réforme dans l'Occident latin

Hélène Couderc-Barraud, *La Violence, l'ordre et la paix. Résoudre les conflits en Gascogne du XI^e au début du XIII^e siècle*

Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2008, 377 p.

Matthieu Scherman



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/medievales/6691>

ISSN : 1777-5892

Éditeur

Presses universitaires de Vincennes

Édition imprimée

Date de publication : 2 juin 2012

Pagination : 187-188

ISBN : 978-2-84292-346-4

ISSN : 0751-2708

Référence électronique

Matthieu Scherman, « Hélène Couderc-Barraud, *La Violence, l'ordre et la paix. Résoudre les conflits en Gascogne du XI^e au début du XIII^e siècle* », *Médiévales* [En ligne], 62 | printemps 2012, mis en ligne le 29 juin 2012, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/medievales/6691>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Tous droits réservés

Hélène Couderc-Barraud, La Violence, l'ordre et la paix. Résoudre les conflits en Gascogne du XI^e au début du XIII^e siècle

Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2008, 377 p.

Matthieu Scherman

- 1 Le choix de l'illustration de couverture, une miniature du *Beatus de Saint-Sever* représentant l'un des quatre cavaliers de l'*Apocalypse*, démontre le degré de raffinement atteint par les moines de l'abbaye de Saint-Sever en Gascogne au XI^e siècle. C'est en effet dans cette région qu'Hélène Couderc-Barraud a décidé de comprendre comment se déroulait la résolution des conflits entre le XI^e siècle et le XIII^e siècle. L'ouvrage, issu d'une thèse de doctorat soutenue en 2005, est au cœur du renouvellement historiographique du Moyen Âge central à l'œuvre ces deux dernières décennies, qui interroge les thèses de l'anarchie féodale et des violences perpétuelles de l'aristocratie.
- 2 L'analyse des conflits permet de mettre en évidence l'ensemble du système social de la Gascogne. Pour cela, l'auteur a traqué toutes les mentions et formes de conflits dans un large corpus documentaire composé, en premier lieu, de cartulaires et de chartiers essentiellement monastiques, mais aussi épiscopaux et laïques. Ces derniers sont un atout permettant d'élargir le regard issu des religieux dont les écrits sont majoritaires. Pour compléter, des règlements normatifs de villes et de villages, tant du Béarn que de la Bigorre, sont mis à contribution. La méthodologie adoptée a permis d'effectuer une étude précise du vocabulaire des conflits dans l'ensemble des actes. Ainsi, le mot violence dans les processus de résolution est-il examiné pour comprendre tous les sens qu'il implique à cette époque. La violence fait d'ailleurs l'objet d'un chapitre entier (p. 195-242). De même, pour mesurer l'émiettement des pouvoirs, sont analysées avec précision les désignations des membres de l'aristocratie intervenant dans les règlements, ainsi que les mots des

procédures permettant de mesurer une évolution géographique dans les modes de résolutions.

- 3 La démonstration commence par l'examen de l'autorité des puissances publiques en confrontant les textes normatifs à la réalité, c'est-à-dire si les princes réussissent à régler les conflits ou à les faire régler par leurs représentants – les comtes de Bigorre, par exemple, ne pouvant pas juger directement. Le conflit entre le comte de Bigorre et Sanche Garsie, un noble puissant de la région qui conteste la puissance du comte, met en évidence les mécanismes de la résolution des conflits à l'intérieur d'une société féodale vers 1125. Il est ainsi fait appel au roi d'Aragon, seigneur des deux parties, pour conclure les différends. Cela démontre la place de la hiérarchie féodale et les liens d'homme à homme en Gascogne. En Béarn, les vicomtes semblent plus à même d'établir leur autorité, et donc leur justice, sur la population et les seigneurs. D'une manière générale, les puissances laïques du territoire réussissent à imposer leur justice, d'une façon plus ou moins complète selon les cas. Les plaintes montent dans la hiérarchie seigneuriale en fonction de la difficulté à les résoudre ; l'auteur parle d'une « gradation dans le recours au tiers » (p. 89). L'émergence progressive de communautés organisées dans les villages et dans les villes a pour conséquence une évolution notable : les *probi homines* de ces lieux sont appelés plus souvent à témoigner, voire à juger, démontrant la place plus grande des entités villageoises et urbaines à partir de la seconde moitié du XII^e siècle. La procédure est également l'objet d'une gradation puisque les causes arrivent progressivement au plaid.
- 4 Concernant les justices ecclésiastiques, H. C.-B. s'intéresse à l'effectivité des droits octroyés par l'immunité aux monastères, comme la délégation de la justice publique. Finalement, cela dépend des personnes à juger : l'effectivité des décisions sera plus grande sur les religieux que sur les puissants laïcs. Compte tenu des bornes chronologiques de l'ouvrage, celui-ci se situe en plein dans les débuts de la réforme dite grégorienne qui intensifie les interventions du pape et de ses prélats lors des conflits au sein de l'Église gasconne, avec parfois de fortes résistances à une intervention vécue comme une ingérence.
- 5 Une fois les justices étudiées, c'est au tour des justiciables, « des paysans aux bourgeois ». Il est bien sûr très difficile d'approcher par les sources les paysans. Les habitats groupés qui se constituent sont quelquefois l'objet de conflits entre seigneurs désireux de les posséder. Toutefois, les seigneurs laïques ont bien compris qu'ils devaient traiter les villes et les bourgs comme des alliés, notamment lors de conflits armés. Enfin, la façon dont les conflits étaient résolus est analysée en détail, la signification de la violence recevant une attention particulière. L'auteure montre notamment avec justesse que la violence est un élément constitutif de la résolution des conflits. En dernier recours, les litiges, notamment ceux concernant des héritages, peuvent mener à des morts. D'ailleurs, les questions économiques, l'enjeu de la constitution d'un patrimoine et des moyens de l'accroître et de le conserver, auraient pu faire l'objet d'un petit chapitre. En effet, pratiquement tous les conflits évoqués portent sur des biens ou sur le contrôle des hommes rapportant des redevances. Quant aux procédures de résolution, elles sont étudiées en profondeur : du plaid aux différents éléments acceptés pour preuve, aux différences entre justices ecclésiastiques et laïques ainsi que les écarts géographiques, ou encore l'évolution de la place de l'écrit.
- 6 L'ensemble du conflit et de sa résolution est scruté, les hommes appelés à témoigner sont dûment identifiés, les liens familiaux retracés permettant des analyses et des conclusions

solides ; tous les acteurs de la régulation sociale sont ainsi examinés. De même, les différences géographiques dans la résolution des conflits sont mises en évidence ainsi que l'autorité des puissances publiques selon les régions. L'étude rend donc compte avec finesse de l'importance de la résolution des conflits et de la complexité de la société médiévale entre le XI^e et le XIII^e siècle.